

Règles éthiques du praticien et de l'élève en formation

1. Je maintiens mon niveau professionnel aussi élevé que possible et j'améliore mes qualifications à chaque occasion.
2. Si je prends des vidéos pendant une formation, avec l'accord de l'enseignant et des élèves filmés, je m'engage à ne pas la diffuser ni sur internet ni auprès de personnes absentes du stage.
3. J'exerce ma pratique uniquement pour le bien-être du client en respectant le secret professionnel.
4. Je préserve l'intégrité de la méthode auprès du client en évitant toute confusion lorsque j'utilise d'autres approches pendant la séance. Si nécessaire, je définis les principes de l'Ortho-Bionomy®.
5. Je m'interdis toute forme de mystification, de séduction ou de sexualisation dans ma relation avec les clients.
6. En Ortho-Bionomy® il est interdit de proposer ou pratiquer même avec l'accord du client des investigations corporelles internes. Excepté pour le personnel médical ou paramédical habilité.
7. J'utilise exclusivement des techniques pour lesquelles j'ai été formé et ne me réclame d'aucune connaissance ou qualification que je ne possède pas.
8. Si la demande et/ou l'état du client dépasse(nt) mes compétences, je l'adresse à un autre professionnel qualifié.
9. Je ne calomnie aucun membre de ma profession.
10. J'utilise la marque enregistrée ORTHO-BIONOMY® en accord avec l'article deuxième des statuts de l'O.B.E.A.T (Ortho-Bionomy® European Association of Teachers).
11. Je m'assure que tout ortho-bionomiste que j'emploie adhère à ces règles éthiques aussi longtemps que j'y adhère moi-même.
12. En cas de problème d'éthique, je consulte le Comité de l'O.B.E.A.T.

Règles mises à jour par l'AFOB en mars 2016, à partir des règles éthiques OBEAT.

Règles mises à jour par l'AFOB en mars 2021 (ajout article 2-vidéos).

Règles mises à jour par l'AFOB en déc 2024 (article 7).

Directives d'utilisation des marques enregistrées

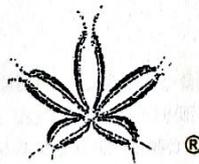
Les marques enregistrées par le fondateur de la méthode D.O. Arthur LINCOLN PAULS doivent être utilisées selon les directives suivantes :

Ortho-Bionomy®

Cette marque ne peut être utilisée dans la communication écrite, que ce soit sur internet, réseaux sociaux, cartes de visites, brochures, affiches. C'est à dire tout support matériel ou immatériel avant que la personne ait obtenu la validation de praticien.

Le terme Ortho-Bionomy® peut être utilisé verbalement par l'étudiant mais cela ne doit pas donner l'impression, directement ou indirectement, que l'utilisateur est un praticien ou un enseignant d'Ortho-Bionomy®.

Ce droit est réservé aux praticiens validés.



Le symbole du « Sand Dollar » (oursin plat) s'utilise pour indiquer un praticien ou un enseignant validé en Ortho-Bionomy®. Il doit être accompagné d'un «®» et il ne peut être modifié dans sa forme.

Toute utilisation de ces marques de manière abusive constitue une violation de la Loi sur les marques enregistrées.

Je soussigné(e) Mr/Mme Stéphanie Hella - Petot

Mentionner « Lu et approuvé. Je m'engage à respecter ces règles éthiques. »

Lu et approuvé. Je m'engage à respecter ces règles éthiques.

Date : 2/1/2025

Signature :

Stéphanie Hella - Petot